



C'est qui qu'a chouravé le pognon ?

Le décor a été posé dès la première rencontre des négociations salariales (si tant est qu'on puisse appeler cela des négociations !).

L'augmentation générale sera de 0 %. C'est d'autant plus incompréhensible que les résultats de l'entreprise sont excellents.

Aujourd'hui, nous avons face à nous une direction qui se cache derrière une soi-disant feuille de route d'Eiffage et qui ne sert qu'à exécuter les ordres de M. Berger !

Sur les « bornes de propagande », la direction ose affirmer que leur *extraordinaire* proposition se rajoute aux 7 M€ distribués pour l'intéressement et la participation.

Oui mais il reste 5,622 M€ de solde positif après intéressement et c'est loin d'être redistribué !

Grand seigneur, cette même direction augmente le repas de Noël de 30 centimes et la médaille de travail de 35 centimes. Quant à l'indemnité de petit déplacement, elle passe de 0,241 centimes du kilomètre à 0,244 centimes soit + 0,003 !
Pense-t-elle qu'avec cela, elle va motiver les salariés ?

On se fiche de nous ! C'est scandaleux !

Et maintenant, il faut que nous choissions entre :

- Une augmentation individuelle qui ne pourra pas être inférieure à 3 % du gain de base brut
ex. sur un salaire de 1800 € brut, cela fera une augmentation de : 54 € brut

ou

- Une augmentation individuelle qui ne sera pas inférieure à 1,5 % du gain de base brut
ex. sur un salaire de 1800 € brut, cela fera une augmentation de : 27 € brut.

Argumenter par le fait qu'une augmentation individuelle à 1,5 % toucherait environ 80 % des salariés, c'est faux puisque certains auront 2 % et d'autres encore plus !

Proposer 1,5 % du gain de base brut, c'est remettre en cause l'article 11 de l'accord d'entreprise qui stipule qu'une augmentation individuelle ne peut être inférieure à 3 % du gain de base brut.

Accepter cela, c'est ouvrir la porte à toutes les dérives et la direction ne manquerait pas d'en profiter pour remettre en cause d'autres acquis !

L'enveloppe complémentaire de 1 % de la masse salariale dédiée aux promotions des jeunes (moins de 30 ans) et à l'évolution professionnelle dans le cadre d'une prise de responsabilité plus importante, est réservée à une partie bien ciblée des collaborateurs de l'entreprise.

Autrement dit, dans notre « belle maison » Clemessy, il ne fait plus bon être :

- vieux (à partir de 45 ans)
- avoir un emploi qui n'est pas « porteur »

Quelle évolution possible pour les :

- secrétaires,
- monteurs,
- dessinateurs,
- comptables,
- techniciens d'achat
- pour celles et ceux qui sont à cinq, six ans de leur retraite
- etc.

Au rebut ?

Alors, vous hésitez car il y a les primes : de participation et d'intéressement. Mais n'oubliez pas ! Ce ne sont que des primes ! Et demain, à la « sauce » Eiffage, leurs montants seront revus nettement à la baisse.

Salariés, nous vous demandons de vous exprimer et de nous donner votre avis.

La semaine prochaine, un questionnaire vous sera distribué. Nous vous demanderons de le remplir et de le glisser dans une urne. Ce questionnaire restera anonyme.

Estimez-vous être « grugés » ? Qu'il ne faut pas accepter une négociation au rabais ?

**Pour l'UNSA, l'augmentation générale doit rester un principe incontournable.
Et pour vous ?**

L'UNSA CLEMESSY

4 mars 2013